



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20260626-2188751-AR

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le : 29/06/2026

ARRÊTÉ N° ARR_2026_545

Objet : arrêté portant nomination de Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE en tant que membre du Conseil de quartier Le Mail, en qualité de représentant du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2143-1,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2024-02-07/20 en date du 7 février 2024 relative aux Conseils de quartier – Modifications du périmètre des quartiers, modifications du règlement intérieur et abrogation de la Charte des Conseils de quartier,

VU le règlement intérieur des Conseils de quartiers, et notamment son article 2 relatif au périmètre des Conseils de quartier, son article 4 relatif à la composition des Conseils de quartier, et son article 5 relatif à la durée du mandat,

VU les élections des Conseils de quartier organisées les 7 et 8 septembre 2024,

VU l'élection municipale du 15 mars 2026, laquelle a donné lieu au renouvellement du Conseil municipal,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire de Vélizy-Villacoublay, en date du 20 mars 2026,

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL-26-03-20-01 en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL-26-03-27-09 en date du 27 mars 2026 relative à la création du Conseil des Séniors et approbation de son règlement intérieur,

VU l'arrêté n° 2024-530 en date du 24 septembre 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE en tant que membre du Conseil de quartier Le Mail, en qualité de représentant du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay,

VU l'arrêté n° 2026-400 en date du 12 mai 2026 portant nomination de Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE en tant que membre du Conseil des Seniors,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur des Conseils de quartier dispose que chaque Conseil de quartier est composé de treize membres maximum, à savoir huit membres élus parmi les habitants, résidents du quartier ou ayant un usage quotidien (travaillant dans le quartier), un élu du Conseil municipal et quatre membres désignés par le Maire

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

représentants le Conseil des Seniors, les parents d'élèves, le secteur associatif et le secteur économique,

CONSIDÉRANT que ce même règlement prévoit également que ces conseillers de quartier sont élus ou désignés pour un mandat d'une durée de trois ans, et que le mandat des membres désignés par le Maire peut être renouvelé dans les mêmes conditions de désignation que pour leur mandat initial,

CONSIDÉRANT que trois membres élus parmi les habitants ont été choisis pour siéger au sein du Conseil de quartier Le Mail lors des élections organisées les 7 et 8 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, membre du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay créé pour le mandat municipal 2020-2026, avait été désigné en qualité de représentant de ce Conseil au sein du Conseil de quartier Le Mail par l'arrêté n° 2024-530 en date du 24 septembre 2024 susvisé,

CONSIDÉRANT que ce Conseil des Séniors, et en conséquence le mandat de ses membres, a pris fin à l'occasion du renouvellement général du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'un nouveau Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay a été créé pour le mandat municipal 2026-2032 par la délibération n° DEL-26-03-27-09 en date du 27 mars 2026 susvisée,

CONSIDÉRANT que les membres de ce nouveau Conseil des Séniors ont été désignés par arrêté municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de ce Conseil des Séniors pour siéger au sein du Conseil de quartier Le Mail,

CONSIDÉRANT l'expérience de Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE au sein du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay,

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE ayant été à nouveau désigné membre du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay par l'arrêté n° 2026-400 en date du 12 mai 2026 susvisé, il convient de renouveler son mandat de représentant au sein du Conseil de quartier Le Mail,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean-Pierre LEFEVRE, domicilié sis [REDACTED] [REDACTED] est nommé membre du Conseil de quartier Le Mail en tant que représentant du Conseil des Séniors de Vélizy-Villacoublay.

Article 2 : son mandat de représentant du Conseil des séniors au sein du Conseil de Quartier Le Mail prendra effet à compter de la date de publication du présent arrêté sur le site internet de la Commune et jusqu'au renouvellement de cette instance.

Article 3 : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 26 juin 2026



The image shows the official seal of the Municipality of Vélizy-Villacoublay on the left, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE VELIZY-VILLACOUBLAY' and 'Les Vélizy'. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink that reads 'P. Thévenot'.

Pascal Thévenot
Maire